

La Chambre de commerce veut limiter l'indexation des salaires

LUXEMBOURG La Chambre de commerce a livré hier ses revendications avant la finalisation du nouveau programme de coalition.

Alors que les discussions sur le programme de coalition sont en cours, la Chambre de commerce a dévoilé ses requêtes détaillées aux futurs partenaires de gouvernement.

Un plan en dix mesures, qui plaide notamment pour une indexation limitée «au maximum tous les 18 mois», précise Carlo Thelen, directeur général de la Chambre de commerce. La possible augmentation du salaire minimum ne serait quant à elle «pas une bonne mesure, car elle ne résoudrait pas les soucis de logement et nuirait aux demandeurs d'emploi résidents».

L'institution réclame le rétablissement d'une compétitivité fiscale pour les entreprises et une organisation du temps de travail avec davantage de flexi-



Carlo Thelen, directeur général de la Chambre de commerce, a présenté un plan en dix mesures.

bilité horaire et le développement du télétravail. Mêlé à une «amélioration des transports publics», cela permettrait «d'augmenter le temps de loisir sans pour autant réduire le temps de travail disponible pour les entreprises».

D'une manière générale, la Chambre estime que la productivité n'est pas assez importante au Luxembourg. D'où la nécessité d'un «plan national ambitieux en faveur des PME». La lutte contre l'inflation doit également être une

priorité, selon la Chambre, qui espère le «gel des prix administrés» (collectes des ordures, transports publics, services médicaux, etc.). Sur le plan social, une réforme du système des pensions est demandée.

THOMAS HOLZER